

L'Expertise et le suivi des projets par le Comité Consultatif Scientifique

MISSIONS

Le Comité Consultatif Scientifique conseille, d'une part, sur le contenu scientifique des travaux du GIS, et/ou réalise, d'autre part, une évaluation opérationnelle des projets.

Par conséquent, en fonction des projets proposés, le Comité Consultatif Scientifique est une instance ayant pour objectif de conseiller d'un point de vue scientifique les travaux portés dans le cadre du GIS, notamment par rapport aux données utilisées et aux méthodologies développées. Il évalue la cohérence et le bien-fondé scientifique du contenu du projet afin d'émettre un avis destiné au Conseil de Groupement.

Des échanges seront organisés entre le Comité Consultatif Scientifique et le Secrétariat Technique autant que de besoin dans l'optique d'adapter le contenu des projets afin qu'ils soient en adéquation avec les besoins des pouvoirs publics. Ces échanges permettront de considérer la valorisation des résultats des projets sur le court, moyen et long terme.

FONCTIONNEMENT

Les modalités de désignation des membres du Comité Consultatif Scientifique ainsi que sa composition sont validées par le Conseil de Groupement du GIS. Ses membres sont issus de la communauté scientifique nationale et internationale dont le champ d'étude concerne les thématiques traitées dans le cadre des travaux du GIS au niveau des six spécialités suivantes :

- Organismes vivants (biologie, bactériologie, écologie...)
- Chimie environnementale
- Océanographie et climatologie
- Gestion des risques côtiers
- Géomorphologie (sédimentologie, hydrologie...)
- Innovation et transfert de technologie (valorisation)

Ce comité est composé de manière proportionnelle :

- D'un représentant proposé par chaque structure scientifique du GIS Littoral Basque ;
- Et du même nombre de représentants extérieurs ;
- Avec la mise en place de binômes représentants – suppléants ;
- Cependant, le nombre des membres amenés à siéger ne pourra pas excéder douze personnes. Si besoin, un système de sièges annuels tournants pourra être mis en place afin de garantir une représentativité exhaustive.

Son mode de fonctionnement est le suivant :

- À la demande du Secrétariat Technique ou du Conseil de Groupement, le Comité Consultatif Scientifique se réunit une à deux fois par an et de manière élargie si besoin, avec la possible venue d'experts, afin d'émettre un avis, d'une part sur les projets de recherche programmés, et d'autre part, sur le suivi des projets en cours portés par le GIS ou dans lesquels le GIS est un partenaire essentiel. L'objectif du Comité est d'émettre un avis scientifique faisant consensus et de le mettre en forme au travers de la rédaction commune de rapports et de synthèses ;

- Les réunions seront conduites par le Président du GIS Littoral Basque et animées par le Coordonnateur Scientifique ;
- Les débats s'étaleront sur une demi-journée ou sur une journée selon le nombre de projets à étudier ;
- Le Comité Consultatif Scientifique peut également être sollicité de manière ponctuelle afin de produire un avis ciblé sur une problématique. Cette démarche porterait auprès de quelques personnes spécialisées qui seront amenées à rédiger des notes de synthèse et/ou à apporter leur expertise sur des documents techniques et scientifiques.
- En aucun cas les avis émis ne remettent en cause les partenariats initiés au sein du GIS Littoral Basque.

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Une traduction simultanée sera prévue si besoin ;
- Les documents produits seront traduits en Castillan et en Français.

CONFIDENTIALITÉ - DÉONTOLOGIE

Afin de prémunir le fonctionnement du Comité Consultatif Scientifique de potentiels conflits d'intérêt, une clause de déontologie sera signée avant les débats.

Les scientifiques du GIS Littoral Basque ne pourront pas émettre d'avis si un projet s'avère directement ou indirectement concurrentiel avec leur domaine d'activité (professionnelle, de recherche, de R&D...) ou liés à leur personne (laboratoires, organismes...).

Les scientifiques du GIS Littoral Basque pourront néanmoins présenter un projet et débattre de son contenu avec les membres du Comité afin de favoriser l'émulation scientifique.

Des clauses de confidentialité seront prévues lors de la présentation de projet de R&D émanant de structures privées.